

## EXPO 40-45 à Ciney : Les documents dans la valise d'exploration

→ les numéros et titres mentionnés ci-après sont ceux pour lesquels il y a un picto



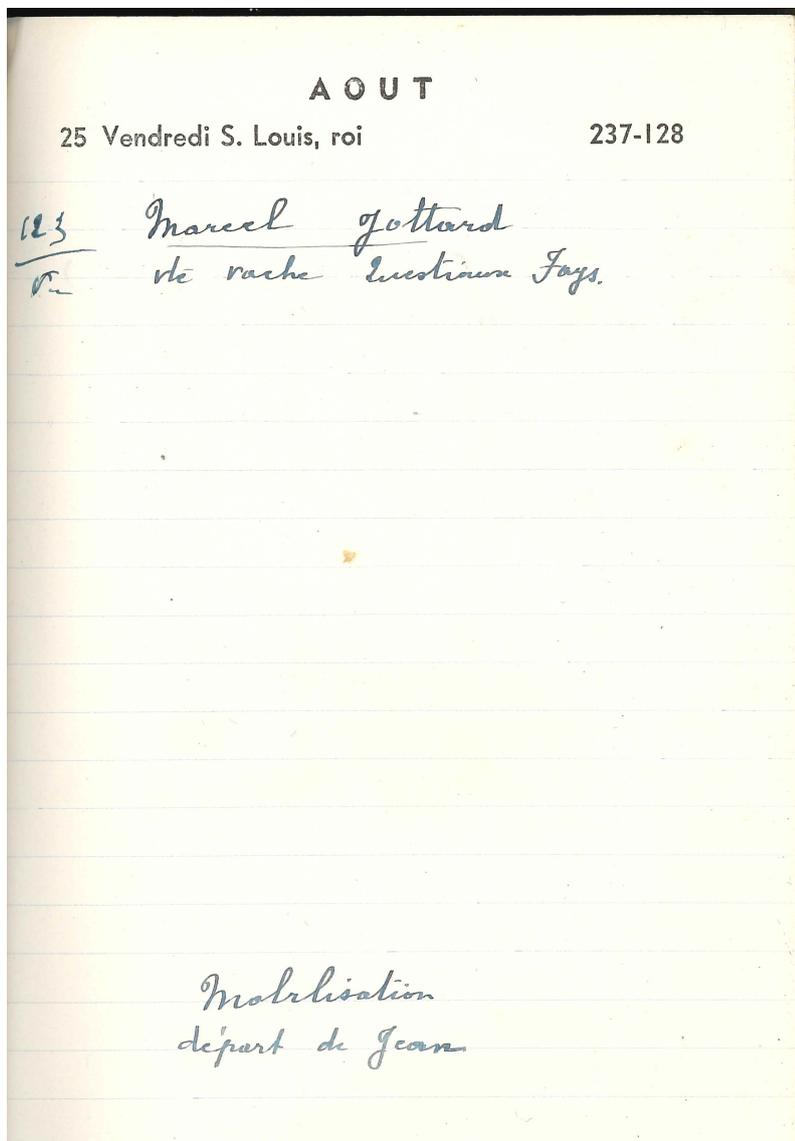
### 2. 1939 : côté soldats... La mobilisation de l'Armée Belge

**Mobilisation, être mobilisé**, ça veut dire quoi, au fait ?

> qu'entendez-vous comme mot dedans ? Mobile. Il y a donc l'idée d'un mouvement, de faire bouger.

> en gros, mobiliser un soldat, c'est le rappeler à la caserne militaire, et lui faire faire un service militaire, des exercices, ... pour que l'Armée soit bien préparé au moment où elle devra intervenir.

**Être démobilisé**, ça veut dire qu'on vous donne un congé définitif, vous pouvez rentrer chez vous.



## 10. Se nourrir et se ravitailler en temps de guerre...

Mais qu'est-ce que le **rationnement** et le **ravitaillement** ?

> le **rationnement** est le fait de limiter la distribution/la vente d'un produit : on ne peut pas en acheter plus d'une quantité définie par personne.

> le **ravitaillement** est le fait de se fournir des aliments ou des produits dans un magasin... Et pendant la guerre, pour contrôler ça, chacun recevait une carte de ravitaillement et des timbres distribués par le Service du Ravitaillement de Ciney.



## 10. Se nourrir et se ravitailler en temps de guerre...

L'Abbé Grégoire, de Leignon, explique parfaitement, dans son *Liber Memorialis*, le fonctionnement de ce système de rationnement

Mercredi 18 septembre 1940

« Nos rations diminuent. Le timbre de sucre qui donnait droit à 900 grammes de sucre, ne donne plus droit qu'à 300 grammes. Les graisses sont rares et le pain est mauvais.

Voici comment fonctionne le système des timbres : tous les mois on distribue à chaque personne une feuille de timbres. Ce sont des petits timbres de couleur (la couleur change chaque mois) et portant un numéro de 1 à 21.

Le n° 1 sert à l'acquisition de la farine, pain :

Le n° 2..... du café, malt...

Le n° 3.....des graisses, beurre, margarine...

Le n° 4 ..... des pâtes alimentaires

Le n° 5 ..... du sel

Le n° 6 ..... du sucre

Le n° 7 ..... des pommes de terrestres

Le n° 8 ..... du savon

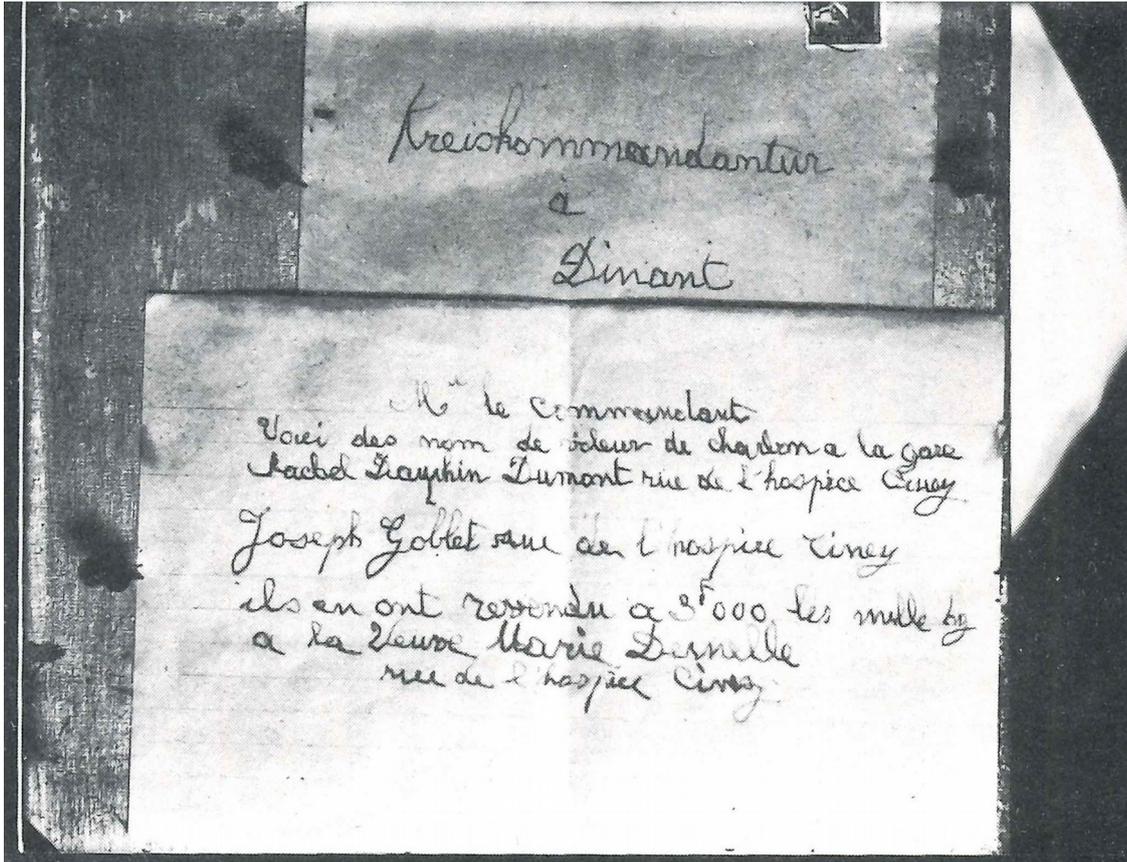
Le n° 9 ..... du chocolat

Le n° 10 ..... de la viande

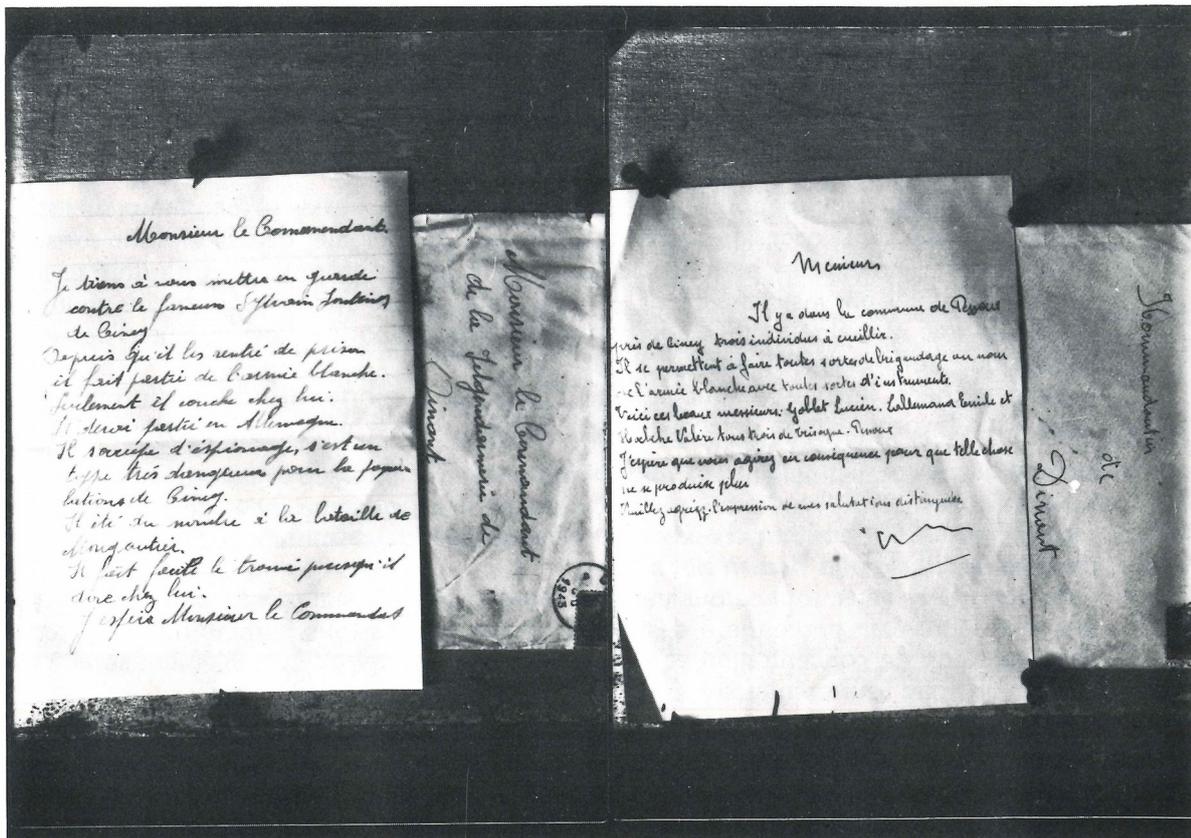
Etc

Vous n'avez que les timbres que l'administration vous a remis et vous ne pouvez rien acheter sans timbre. Par exemple, ce mois-ci, j'ai eu 3 timbres n°6 pour le sucre. Chaque timbre me permet d'acheter 300 grammes de sucre. J'ai donc pu acheter 900 grammes de sucre pour ce mois-ci. J'ai remis mes trois timbres au marchand et j'ai payé mon sucre. Mais maintenant que je n'ai plus de timbre, que mon pouvoir d'achat est épuisé, aucun marchand ne me fournira un seul gramme de sucre, à quel que prix que ce soit. Il est donc impossible de faire des approvisionnements. Le marchand lui-même ne recevra de la marchandise le mois prochain que en proportion des timbres que les clients lui ont remis et qu'il doit remettre lui-même à l'administration. »

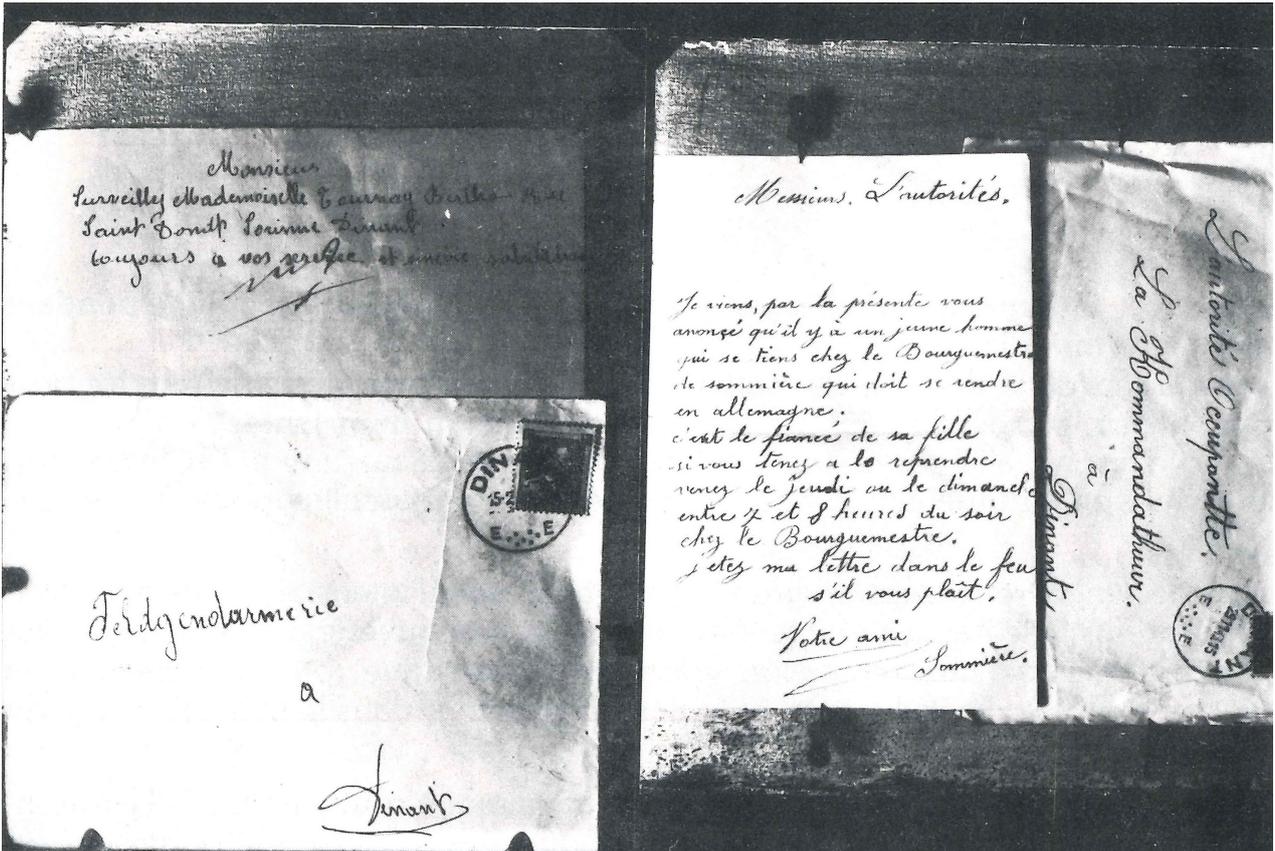
11. A. Lettre de dénonciation



11. A. Lettre de dénonciation



11. A. Lettre de dénonciation



## 11. B. L'évolution des Prix et le rationnement alimentaire,

raconté par l'Abbé Grégoire de Leignon – Liber Memoralis

20 janvier 1941

« Ici au village (Leignon), **le beurre coûte 50 frs le Kg**. Le lard est introuvable. On paie **le kilo de café 100 frs et plus**. Le système des timbres est étendu aux souliers et aux vêtements. Pour obtenir un bon d'achat, il faut faire la preuve (et accepter les perquisitions) qu'on est tout à fait dépourvu de chaussures et de vêtements. »

26 février 1941

« La misère grandit. Des gens arrivent de Bruxelles, de Huy, de Liège...qui cherchent des vivres. **Un kilo de pommes de terre coûte 7 frs**, une livre de beurre, quarante, **un kilo de froment, dix francs**. Le lait n'est plus livrable (contre timbres toujours) qu'aux enfants, vieillards et aux malades.

La semaine passée, il n'y avait pas de viande dans les boucheries. En aurons-nous cette semaine ? »

13 avril 1941

« **Les pommes de terre deviennent très rares et coûtent 10 francs le kilo**. **Le beurre se vend de 80 à 100 francs le kilo**. Les rations de viande sont minuscules. On a une livre de viande par ménage et par semaine. Le lard est introuvable. Dans toutes les communes, on a désigné deux ou trois hommes qui chaque semaine réquisitionnent les bêtes pour la boucherie.

Ici, c'est Victor Laloux (bourgmestre ff) et Paul Delvaux qui sont chargés de cette besogne. La commune doit fournir chaque semaine 2.500 kg de viande, poids vivant. Les bêtes sont payées au prix moyen. Elles sont ensuite conduites à Dinant. On en prend pour les villes. Le reste est réparti entre les bouchers. De campagne. Ainsi les bouchers de Ciney vont chercher leur viande à Dinant. Ils obtiennent en moyenne une bête pour deux boucheries. C'est ainsi qu'ils peuvent fournir une livre par famille. Dans les villes, le commerce clandestin fonctionne mais le kilo de viande se vend 100 francs.

Ici, au village, un œuf coûte 4 francs. Les poules sont rares et on a rien pour les nourrir, ni graisses, ni pommes de terre, ni pain. »

30 juin 1941

« **Le marché noir, c'est à dire, le commerce clandestin prend une importance énorme**. Les prix montent toujours. Un kilo de graisse ou de lard vaut de 135 à 150 francs. **Le kilo de viande va de 110 à 130 francs**. **Le troc se substitue au paiement en argent**. Un lapin vaut 5 kilos de farine. Un kilo de graisse vaut 4 à 5 kg de sucre. Et ainsi à l'avenant.

22 janvier 1942

« La nuit dernière, il a gelé à 19 degrés sous zéro. Nous n'avons **pas de charbon**. On en distribue 150kg par ménage par mois. Pour janvier 1942, nous n'avons encore rien reçu. **Le beurre est à 200 francs le kg**. La **farine à 35 frs le kg**. Le fermier du pays de Liège Quoibion vend 100 kg de froment 3.500 frs, idem dans une ferme de Ychippe. Les fermiers Clément-Baudoin de Leignon, Maxi Pirson de Corbion, Veuve Englebert-Pesesse de Corbion se conduisent très bien. Les autres...

**Le kilo de café se paie de 600 à 1000 francs**. Il n'y a plus d'étoffes, plus de ficelle, plus de chaussures, plus de lard, plus de lait, plus rien. »

## 12. Le travail obligatoire en Allemagne

Ce jeune homme, comme d'autres, est réquisitionné pour aller travailler en Allemagne. Ça veut dire qu'il n'a pas choisi d'y aller, on le force.

Pourquoi ? Les Allemands ont beaucoup d'hommes qui font la guerre et besoin de beaucoup de matériel et d'armes pour la continuer donc ils n'ont pas assez de main d'œuvre pour travailler (ils ont d'abord essayé d'engager des volontaires au travail mais ça n'a pas marché, donc à partir de 1942, ils obligent).

Comme il ne s'est pas présenté, ça veut dire qu'à partir de maintenant, Simon André va devoir se cacher car il est recherché. On dit alors qu'il est réfractaire au travail obligatoire. Il va devoir rester caché (dans une ferme, dans le maquis, ...) jusqu'à la libération !

**Oberfeldkommandantur Mons**  
B II arboex. 9050

Mons, le: **7 FEV. 1944**

An Herrn  
*Simon André*  
*26-1-21.*  
*Binay.*

**Betrifft :** Vorladung zur Werbestelle.

Sie wurden durch die Werbestelle Mons, Nebenstelle *Dinant* zum **27 JAN 1944** vorgeladen. Trotz des Hinweises auf die Strafbestimmungen sind Sie zum festgesetzten Termin NICHT erschienen.

Hiermit fordere ich Sie letztmalig auf, am *jeudi*, den **10 FEB 1944** um *9-11* Uhr bei der Werbestelle Mons, Nebenstelle *Dinant* Strasse *Rue André Sédant* N° *1* Zimmer Nr. : *1* zu erscheinen.

Diese Vorladung und der beigefügte Fragebogen sind mitzubringen. Letzterer muss in allen Spalten ordnungsmäßig und leserlich ausgefüllt sein.

Ausdrücklich weise daraufhin, dass Strafmassnahmen schärfster Art GEGEN SIE UND IRRE ANGEBÖRIGEN (Eltern, Geschwister) ergriffen werden können, wenn Sie dieser Vorladung nicht folgen. ES LIEGT DESHALB IN IHREM EIGENEN INTERESSE, WIE AUCH IM INTERESSE IHRER ANGEBÖRIGEN, IHRER MELDEPFLICHT ZU GENUEGEN. IM FALLE IHRER ABWESENHEIT SIND IHRE ANGEBÖRIGEN VERPFLICHTET, DIESE VORLADUNG UNTER ANGABE IHRER ANSCHRIFT BEI DER OBENBEZEICHNETEN STELLE ABZUGEBEN ODER MIT DER POST DORTHIN ZURUECKZUSENDEN.

Im Auftrage :  
gez. Dr. L ö h r.  
Kriegsverwaltungsrat.  
Beglaubigt : *Krebs*

**Concerne :** Convocation à la Werbestelle.

Vous avez été convoqué par la Werbestelle de Mons, bureau de \_\_\_\_\_ pour le \_\_\_\_\_  
**Malgré la remarque vous vous exposez à des sanctions, vous ne vous êtes pas présenté à la date indiquée.**

Par ceci, je vous somme pour la dernière fois de vous présenter \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ heures, à la Werbestelle de Mons, bureau de *Dinant*, rue \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_, Chambre \_\_\_\_\_.

Vous munir de cette convocation ainsi que du questionnaire joint. Ce dernier doit être rempli scrupuleusement et d'une façon lisible.

J'attire spécialement votre attention à ce que **des mesures les plus rigoureuses seront prises CONTRE VOUS OU LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE (parents, frères, sœurs) si vous ne donnez pas suite à cette convocation. IL EST DONC DE VOTRE INTERET, COMME DANS L'INTERET DE VOTRE FAMILLE DE REMPLIR VOS OBLIGATIONS. AU CAS OÙ VOUS SERIEZ ABSENT, VOTRE FAMILLE DOIT FAIRE PARVENIR CETTE CONVOCATION EN Y INDIQUANT VOTRE ADRESSE AU BUREAU SUS INDIQUÉ.**

## 14. Vivre sous l'occupation, c'est quoi ?

→ La photo du soldat

Ce soldat n'a pas l'air méchant, mais sur son képi mou, on peut voir l'aigle et la croix gammée, le symbole des nazis... Il est donc dans le mauvais camp, c'est un allemand. Ici, il ne fait pas de mal, il pause chez un photographe de Ciney pour avoir un souvenir...

Remarque : au début de la guerre, tous les témoignages disent que les soldats ont reçu l'ordre d'être gentils avec la population. A la fin de la guerre ça ne sera pas pareil...



## 18. Les Rafles de la population

Administration Communale

**C I N E Y**

# Avis Important à la Population

*La Kreiskommandantur de Dinant a fait parvenir à Monsieur le Commissaire d'Arrondissement de Dinant avec mission d'en informer les communes une note dont voici la traduction :*

« Dans ces derniers temps les délits commis par des éléments irresponsables »  
» augmentent de telle façon que l'autorité occupante ne peut plus longtemps garder la »  
» même attitude à cet égard. Elle est obligée de prendre des mesures disciplinaires »  
» sévères.

» Puisqu'il faut admettre que là où de pareils actes sont commis, les habitants »  
» des communes en question, par suite de leur tolérance, n'y sont pas étrangers, l'auto- »  
» rité occupante a décidé d'arrêter dans ces localités un nombre de personnes masculines »  
» en proportion avec l'étendue et le nombre d'habitants et de les garder comme otages.

» Si, endéans le délai déterminé, les auteurs des délits ne sont pas arrêtés des »  
» sanctions seront prises contre ces otages.

» En outre d'autres mesures sont formellement réservées.

» Je vous prie de communiquer par circulaire ce dernier appel au bon sens des »  
» communes ».

*Soit la présente information communiquée à la population de Ciney.*

CINEY, le 10 Juillet 1944.

Le Commissaire spécial,  
ARTHUR TILLIEUX.

Imp Pesesse - Ciney

## 18. Les Rafles de la population

Extrait d'un article du journal « Les Nouvelles du Condroz » (29/10/44) :

### **Historique**

des principaux événements  
qui marquèrent  
l'occupation allemande à Ciney

(Suite)

**Jeudi 10 décembre.**

La Gestapo recherche M. Jacques Simon, accusé de complicité dans l'affaire Barthélemy et consorts. Malgré plusieurs visites faites à son domicile à Ciney et à son bureau à Liège, M. Simon parvient à échapper à toutes recherches, mais doit rester caché jusqu'au 7 septembre.

**Année 1943.**

**Samedi 6 mars.**

Par suite de la disparition des registres de l'Etat-Civil, M. Emile Istasse est arrêté, interné à Dinant puis à Namur et libéré 3 jours plus tard.

**Lundi 29 mars.**

Arrestation de M. Henri Mignon. Déporté à Stuttgart, il ne rentrera que le 18 juin.

**Lundi 19 avril.**

Il est près de 21 heures et le crépuscule tombe. Soudain, 4 ou 5 avions surgissant de l'ouest survolent la ville en trombe au ras des toits. Le vrillissement des moteurs s'enfile et devient terrifiant. Aux environs de la ligne de chemin de fer, face aux Forges, l'un d'entre eux se déteste de ses quatre bombes de 250 kgs. Deux d'entre elles pulvérisent la maison Debry, rue Piervennes et endommagent considérablement l'immeuble voisin (maison Gengoux) ; une troisième non explosée, découverte sous les débris du garage, sera enlevée 4 jours plus tard par les services de l'aviation allemande ; la quatrième éclate dans le jardin de M. le Docteur Belvaux.

Des décombres de la propriété Debry, 2 cadavres sont dégagés : ceux de Mme Veuve

Debry et de M. Gustavo Henin, père de six enfants. Des dégâts matériels assez importants sont enregistrés dans le quartier sinistré : murs lézardés, plafonds effondrés, toitures soulevées, centaines de vitres cassées dont les débris jonchent notamment la rue Piervennes sur près de 300 mètres.

Détail curieux : un éclat du poids de 18 1/2 kilos, recueilli par M. Van Hoof, sectionne à la base la borne postale face à la propriété Decoux.

**Jeudi 22 avril.**

M. Alexandre Tillieux est arrêté, à la suite de la visite faite par le maquis au dépôt de dynamite de Liéne. Emmené à Dinant et transféré plus tard à Namur, il sera libéré le 21 mai.

**Nuit du 16 au 17 juin.**

Première grande rafle : 12 Cinaciens et Cinaciennes sont arrêtés. Ce sont : MM. Van Hoof (4<sup>e</sup> arrestation), Roger (2<sup>e</sup> arrestation), Dupuis frères, Lambotte, Robin, Dumont père et fils, Burckel, Laloux ; Mme Layon et Mlle Princen. Les 10 hommes, après 4 jours de détention à Charleroi, sont acheminés vers l'enfer de Breendonck. 8 d'entre eux rentreront le 18 octobre et M. Van Hoof 4 1/2 mois plus tard, le 5 mars 1944. Quant à M. Roger, il sera maintenu puis transféré au camp de Weimar (Allemagne). Mlle Princen et Mme Layon sont internées à Charleroi et libérées la première fin août, la seconde 15 jours plus tard.

**Lundi 2 août.**

Suite aux vols des timbres de ravitaillement, M. Auguste Mignon, chef du Service du Ravitaillement et trois membres du personnel : MM. Braibant, Jadot et Donnay sont arrêtés et incarcérés à la prison de Dinant pendant quinze jours.

**Vendredi 17 septembre.**

Arrestation de MM. Joseph Clément et Jean Mathurin à Namur. Le premier, interné à Namur, puis à Mons, est libéré 3 mois plus tard ; le second est incarcéré successi-

vement à Namur, Mons, St-Gilles, Merxplas, Douai et ne rentrera à Ciney que le 8 septembre 1944, lendemain de notre libération.

**Lundi 11 octobre.**

M. Dawagne fils est arrêté à Bormenville. Interné successivement à Dinant, Namur, Charleroi et St-Gilles, il est finalement déporté en Allemagne.

**Dimanche 17 octobre.**

Arrestation de M. Lucien Roger et de sa fille, Mme Calves. M. Roger, interné à St-Gilles, est libéré 8 jours plus tard. Mme Calves est successivement emprisonnée à Dinant, St-Gilles, Fresnes et Rennes et remise en liberté le 12 décembre.

**Année 1944.**

**Lundi 7 février.**

MM. Brach et Laloux sont arrêtés, dirigés sur Namur puis internés à St-Gilles ; le 12 août, ils seront expédiés en Allemagne.

**Mardi 8 février.**

M. Victor Pire est arrêté à Namur et interné successivement à Namur, Mons et St-Gilles. Sorti de St-Gilles le 26 mai pour une destination inconnue.

**Mercredi 16 février.**

Deuxième grande rafle : MM. Penning, Crucifix, Dawagne, Emond, Lambotte, Laurent, Verbois, Delire, Malherbe, Robert, Marchal sont arrêtés et internés à Namur, tandis que MM. Jamotton, Martin et Masson parviennent à s'éclipser.

Le lendemain 17, M. Félix Braibant est également appréhendé et interné à Mons. Seuls, MM. Verbois et Penning seront relâchés, le premier le 27 avril, le second le 16 mai. Les autres sont transférés en Allemagne ou à Bois-le-Duc.

(A suivre).

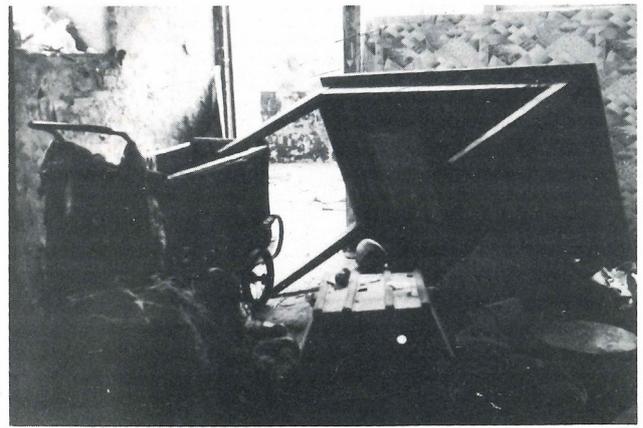
N.D.L.R. — L'auteur de la présente chronique n'est pas infallible ; il se pourrait que des omissions se soient produites en cours de publication. Aussi nous prions les personnes qui les constateraient de bien vouloir nous en avvertir.

19. Le 28 août 44 – dure journée à Ciney

L'incendie de l'Hôtel de Ville



## 19. Le 28 août 44 – dure journée à Ciney



28 août 1944. Les SS wallons pillent, détruisent et sèment la terreur à Ciney. Ils ont mal digéré la raclée de Jannée.

(Remarque : La « raclée de Jannée » fait référence, la veille, à la Bataille de Jannée le 27 août 1944, où les résistants de l'Armée Secrète ont tenu tête aux allemands et aux SS Wallons).

Mais qu'est-ce qu'un **SS wallon** ? Ceux qu'on a appelés des SS wallons sont des gens de Wallonie qui partageaient les même idées que les nazis (le Rexisme est un courant d'extrême-droite qui en Belgique a été encouragé par Léon Degrelle et qui fait écho à l'idéal nazi de Hitler).

Ainsi, certains wallons n'ont pas hésité à collaborer avec l'armée allemande. Il paraît qu'ils étaient même plus enrégés que les allemands eux-mêmes...

## 20. La rafle de Pessoux et Jannée - Le 27 août 44



## 25. Comment RESISTER ? Introduction

→ Les trois drapeaux : malheureusement, même ce geste qui peut te paraître banal pouvait te coûter la vie ! C'est ce qui est arrivé à un malheureux du côté d'Havrsin : il s'est fait fusiller car il avait ces trois petits drapeaux en poche.

Il fallait donc beaucoup de courage, même pour faire cela !



## 35.A. Parachutés dans le maquis, depuis l'Angleterre

→ Le message codé :

### Message entendu sur la BBC (radio anglaise)

le 28 mai 1944 à 19h15 :

**« Message pour Coccinelle :**

**Le Kola porte des noix... il y aura deux branches ».**

**Quel drôle de message sur la radio BBC dans la nuit du 28 au 29 mai 1944 !**

Le « Kola », c'est le nom de code du Groupe « A » du Secteur 5 de la zone V de l'Armée Secrète, c'est-à-dire le groupe de résistants cachés dans les bois de notre région.

« Il aura deux branches » : il y aura donc 2 colis livrés ce soir. Mais quoi ? Cette-nuit là, c'étaient 2 parachutistes, des aides-radios, précieux renforts !

**Pour vous donner l'ambiance de ce qu'était un parachutage de colis, voici un récit du Commandant Bodart, chef de la section de l'Armée Secrète de Ciney :**

*« C'est lui, c'est l'Anglais. Encore un tour de piste et il vient sur la ligne, à 200 mètres d'altitude. Au-dessus de la lampe du milieu, il lâche tout ; nous voyons fort bien la lumière du bord par le trou d'ouverture.*

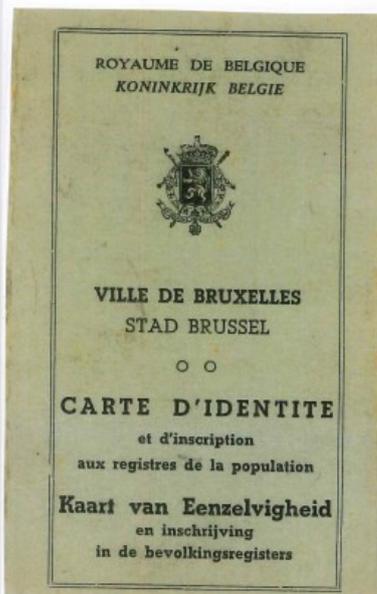
*Quinze colis descendent lentement en un magnifique bouquet, tandis que le « zinc » s'éloigne tous feux éteints. Le silence est revenu quand les containers touchent le sol, l'un après l'autre, avec un bruit de métal qui se heurte.*

*C'est la ruée des équipes pour rouler et faire disparaître immédiatement les parachutes et pour repérer les colis, dont le nombre total est indiqué sur chacun d'eux. »*

## 35.B. Parachutés dans le maquis, depuis l'Angleterre

- la carte d'identité :

Et oui, c'est une **fausse carte d'identité** ! Le nom marqué n'est pas celui de Jean Lomba, et pourtant c'est sa photo ! En effet, il est en mission secrète donc on ne doit pas savoir qui il est réellement !



35.B. Parachutés dans le maquis, depuis l'Angleterre

N° 743282	
Nom Naam	<i>Guilmain</i>
Prénoms Voornamen	<i>Emile Georges</i>
Etat civil Burgerstand	<i>celibataire</i>
Nationalité : Nationaliteit :	<i>BELGE BELGISCHE</i>
né... à geboren te	<i>Ixelles</i>
le den	<i>7 mai 1919</i>
Profession Beroep	<i>magasinier</i>
Résidence précédente Vorig verblijf	
Seconde résidence Tweede verblijf	
Inscrit Ingeschreven	Vol. <i>150</i> . Fol. <i>27</i> / 30
Rue straat	<i>M. de la Chapelle</i> , n° <i>107</i>
le den	<i>3 janvier</i> 1940

Quiconque falsifie la présente carte par rature, surcharge, substitution de photographie, ou autrement, s'expose à des peines correctionnelles.  
(A. R. du 21-3-32)

N° 743282	
Signature du porteur Handteeken des Inzager	
<i>Guilmain</i>	
	
Taille : Lengte :	Un mètre cent. Een meter cent.
Bruxelles, le <i>3 janvier</i> 1940 Brussel, den	
L'Officier de l'Etat civil (ou son délégué) : De ambtenaar van den Burgerstand (of zijn afgevaardigde) :	
<i>de Dehuyne</i>	
Eenieder wie deze kaart vervalst door uitschraping, bijschrijving, photovervanging of anderszins, stelt zich bloot aan correctionneele straffen. (K. B. van 31-8-32)	

N° 743282	
DEMEURES SUCCESSIVES A BRUXELLES ACHTEREEVOLGENDE WONINGEN IN BRUSSEL	
RUE - STRAAT	
N°	
Dat.	
Vol. Fol.	
Rech. Bladz.	

(Voir suite au verso.)  
(Zie hierin 6.)

Caisse de Retraite. Loi du 10-12-34, N° du Compte.....  
Lijfrentkas. Wet van 10-12-34. Nr. der Rekening.....

## 41. La fin de la résistance armée – Ordre de déposer les armes

### 41. La fin de la résistance armée – Ordre de déposer les armes

Transmis pour information à Monsieur Simon André

#### Armée Secrète de Belgique

En campagne, le 11 novembre 1944.

Z 5 – S 5 – Gr. A

#### Ordre spécial du 10 novembre 1944

A tous les membres du Groupe A, suivant ordre du Secteur n° 32, en date du 9 novembre 1944.  
« **tous les hommes maintenus sous les armes jusqu'à présent doivent être démobilisés immédiatement.** »

Comme vous le savez tous, c'est le général Eisenhower, commandant suprême des Forces expéditionnaires Alliées, qui a donné cet ordre dans sa proclamation du début d'octobre.

**Nous devons obéir à cet ordre !!!**

Personne d'ailleurs ne peut croire que cette démobilisation ressemblera à un abandon de notre part.

Vous savez tous que je ne vous abandonnerai pas et que je vous défendrai toujours de toutes mes forces.

Pour vous, pour nous tous, rien n'est changé ! Nous restons unis comme par le passé ! Nos misères, nos souffrances, nos blessés et nos morts en sont l'absolue garantie.

**Nous nous retrouverons bientôt de nouveau réunis dans la même unité de l'armée régulière où nous serons convoqués tous ensemble ...** que nous soyons au cantonnement ou que vous attendiez chez vous au milieu de vos familles.

Ne désespérez donc pas ! Il n'y a d'ailleurs aucune raison !

Souvenez-vous de notre devise dans le maquis : « Rien ne sert d'être ennuyé, il suffit de s'arranger !!! »

Et je vous assure que nous nous arrangerons !!! Et voici la preuve que l'A.S. ne vous abandonne pas !

1. Nous restons **en liaison** avec vous tous par l'intermédiaire des **hommes de confiance** désignés pour chaque région. (Ci-jointe la liste des hommes de confiance avec les membres qui les concernent. Prenez note du nom de votre homme de confiance et son adresse.
2. Le **Service social** de l'A. S. s'occupe de vous de la façon suivante :  
les blessés à domicile ont droit à un secours dont le montant est laissé à l'appréciation du Commandant du secteur ;  
les familles nécessiteuses de nos membres sont secourues sur proposition des hommes de confiance au Comité du Service Social sous la direction du Commandant du groupe ;  
les veuves recevront une indemnité de 1050 frs par mois + 500 frs par enfant ;  
les femmes des disparus et prisonniers 1050 + 300 frs par enfant par mois ; les blessés hospitalisés ont droit à leur solde ou traitement.  
Ces indemnités sont dites : **indemnités d'attente.**
3. Une **Mutuelle des Anciens de l'A. S.** est en formation pour vous soutenir et défendre vos droits. Vous serez touchés et avertis **par vos hommes de confiance.** Des insignes seront distribués.

Donc, ne vous laissez pas impressionner outre mesure par cette démobilisation. Montrez-vous dignes de l'A. S. et du Groupe A. Gardez très haut votre moral pour continuer bientôt le combat interrompu malgré vous. Le Pays aura encore besoin de vous !!

Restez disciplinés... et ayez la patience d'attendre dans la dignité le moment où nous serons de nouveau ensemble, auprès de nos Alliés, pour casser encore de nombreuses g... de boches !!!

Le Commandant du Groupe A du Secteur 5,

Charles **BODART.**

## 42. Mais non, la guerre n'est pas finie !

### → Quelques mots sur la Bataille des Ardennes

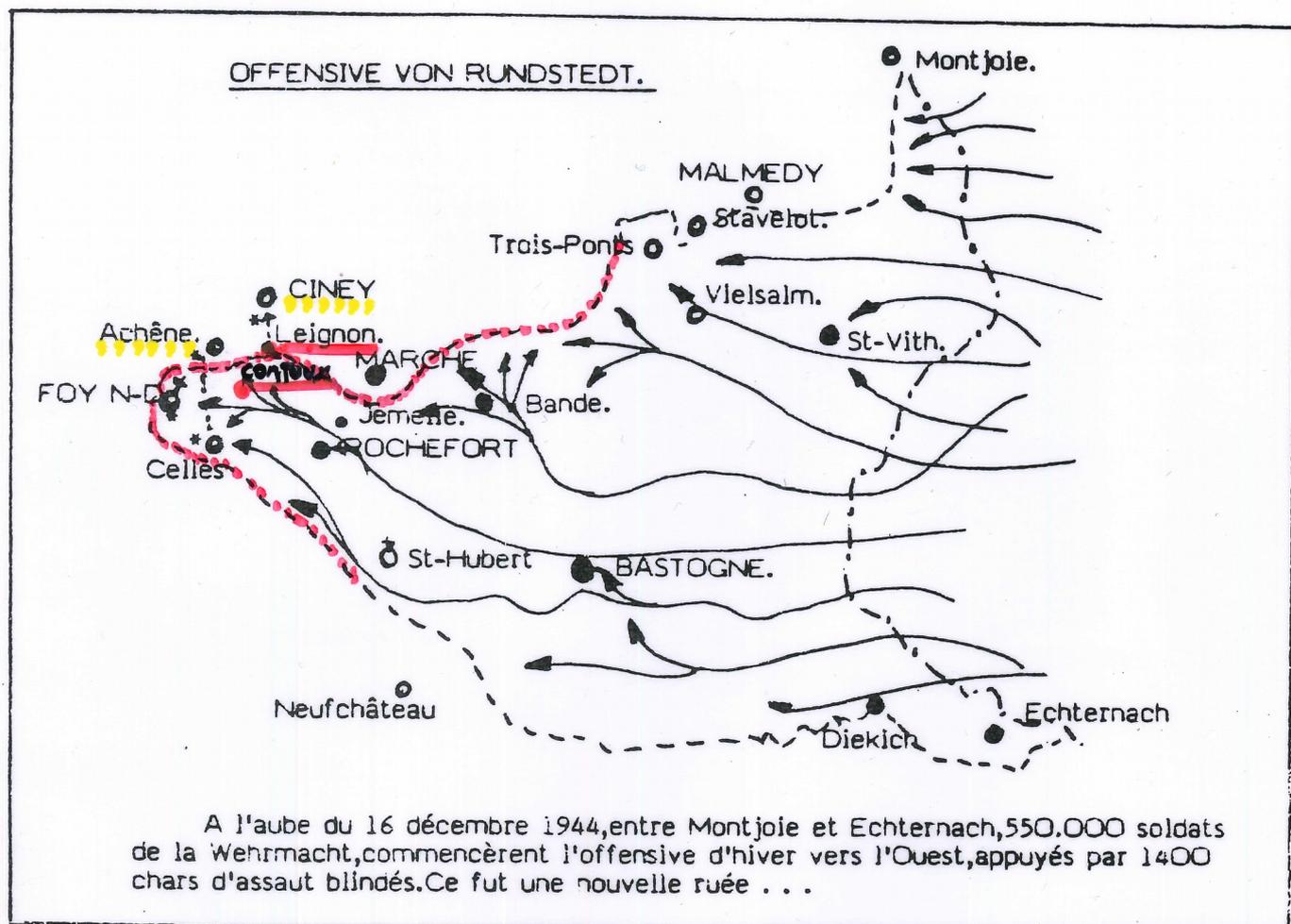
La Bataille des Ardennes s'est passée... dans les Ardennes, mais aussi un peu dans notre région !

Fin décembre 1944, trois mois après la libération, les habitants de Ciney et des villages vont avoir une grosse frayeur ! Les allemands ont lancé le **16 décembre une attaque-surprise de la Belgique par les Ardennes** pour reprendre le territoire aux alliés. C'est ce qu'on appelle l'**Offensive Von Rundstedt**, du nom du Général qui l'a commandé.

Et le **23 décembre, la veille de Noël, ils sont tout près de chez nous !!**

Heureusement pour nous, l'ennemi est arrêté vers **Celles** et à part une **bataille à Conjoux** et des faits à **Leignon**, nous n'avons pas eu de dégâts et l'ennemi est repoussé vers le 25 décembre.

Mais pour reprendre les Ardennes, les alliés (principalement américains et anglais) vont se battre jusqu'à la fin du mois de janvier. Il y aura beaucoup de morts et de blessés. En plus, comme il faisait très froid et qu'il neigeait, cette bataille a marqué les gens par sa cruauté.



## 43. Les américains installés au Mont-de-la-Salle - Hôpital militaire américain

→ **ce qu'il y a dans la pochette verte** : des pansements. La pochette est pratique et faite pour s'accrocher à la ceinture du militaire américain. En vitrine, sur la planche du dessus, vous trouvez une pochette similaire, une trousse de premiers soins et d'autres ustensiles pour se soigner en déplacement.

→ **ce qu'il y a dans la boîte** : un **repas concentré** ! Les américains avaient imaginé des repas les plus énergétiques possibles mais transportables facilement dans de petites boîtes caisses : **la Ration K**.

Sur les deux autres planches de la vitrine, le kit de cuisine du soldat américain ( et pas besoin de casserole ou d'assiette : son casque (avec double coque) lui permet de se servir d'une partie comme récipient multi-usage !

*Ce qu'on trouve dans une Ration K : plusieurs formules !*

Menu [ modifier | modifier le code ]

**Petit déjeuner** *Dans notre boîte « BREAKFAST » on trouve :*

Entrée en conserve (jambon haché et œufs, pain de veau), des biscuits, une pâte de fruits ou une barre de céréales, des comprimés de purification d'eau Halazone, un paquet de quatre cigarettes, du chewing-gum, du café instantané, et du sucre.

**Déjeuner**

Entrée en conserve (fromage fondu, jambon ou jambon et fromage), des biscuits, 15 tablettes de lait malté (au début) ou cinq caramels (par la suite), du sucre, un paquet de quatre cigarettes et une boîte d'allumettes, du chewing gum, et un paquet de boisson en poudre (arôme citron (en 1940), orange (vers 1943), ou raisin (vers 1945)).

**Souper**

Conserve de viande, consistant soit de pâté de poulet, de viande de porc avec des carottes et des pommes (première version), le bœuf et pain de porc (2<sup>e</sup> version), ou de saucisses, de biscuits, d'une barre chocolat de 2 onces (environ 60 g) de la ration d'urgence D, d'une barre « tropicale », ou (dans les climats tempérés) barre de chocolat sucré du commerce, d'un paquet de papier toilette, d'un paquet de quatre cigarettes, de chewing gum, et d'un cube de bouillon ou d'un paquet de soupe en poudre.

Au total, les trois repas fournissaient entre 2 830 et 3 000 calories, selon les composants. Comme la ration a été initialement conçue comme une ration d'assaut pour de courtes durées, la ration K a été conçue pour être utilisée pour un maximum de quinze repas. La ration K était produite par la compagnie Cracker Jack et conditionnée dans une boîte en papier ciré.

Les caisses de rations K étaient soit en bois (43 livres chacune, soit 19,5 kg) ou panneau de fibres (41 livres chacune, soit 18,6 kg) et contenaient douze rations journalières (une ration quotidienne était composée d'un petit déjeuner, d'un déjeuner, et d'un dîner), soit un total de 36 repas par caisse. Les rations étaient conditionnées en une seule couche comportant trois unités sur la largeur (une de chaque repas) et douze unités du même type de repas en ligne dans la longueur.

L'uniforme de l'armée américaine M-1943 avait de grandes poches qui ont été conçues pour être capables de contenir une boîte de ration K.